



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 6 septembre 2015

M. MORSY, Préfet de Mayotte, point d'étape à 1an



Ce vendredi 04 septembre 2015, le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY a réuni la presse afin de dresser un point d'étapes sur sa première année d'exercice et sur les perspectives dont Mayotte a besoin.

Ce fut l'occasion, pour lui, de partager avec les journalistes la cohérence des outils employés sur le territoire, les moyens et les ambitions que la population de Mayotte a souhaité mettre en avant pour les dix ans qui viennent.

La première des ambitions, Mayotte 2025.

Ce document stratégique, qui permet à Mayotte de progresser sur le chemin du développement et de la convergence vers le droit commun de la République, tient lieu de feuille de route, détermine l'ordre des

priorités ainsi que le rythme des réformes à engager.

Ce document stratégique, fierté de la population de Mayotte est une ambition portée par les élus, les associations et les citoyens. C'est également le travail des directeurs, des fonctionnaires, de l'État mais aussi des collectivités. Ce n'est pas en 2025, c'est jour après jour en cohérence avec les besoins du territoire et, les moyens mobilisés.

Il s'agit de 700 millions d'euros alloués pour les cinq prochaines années dans le cadre des fonds Européens et du Contrat de Plan État Région ; le CPER correspond au plus important des outre-mer. 889 euros par habitant contre 179 euros en métropole. Tout ceci a été permis grâce à une forte implication du Conseil départemental.

Mayotte est une priorité du gouvernement, qui le prouve et notamment lors des déplacements des ministres, du Président, du Premier ministre, qui ont pris des engagements majeurs, les ont tenus et, ce, grâce à Mme la ministre des Outre-mer, qui, coordonne toute l'action des ministères en Outre-mer.

L'hôpital de Petite-Terre, le plateau technique de l'hôpital de Grande-Terre, les constructions scolaires, la construction du CRA, l'amélioration de l'accueil à la Préfecture, les moyens confirmés et renforcés pour la maison d'arrêt, la création d'un greffe du tribunal de commerce ; Autant de projets, et d'autres encore qui ont été annoncés et qui sont en cours d'élaboration ou d'ores et déjà achevés.

Avec Mayotte 2025, sa mise en place, son procédé de suivi à 3 mois, à 6 mois, à 1 an, la responsabilité des propositions faites par les signataires, les acteurs du développement de Mayotte s'engagent pour le devenir du territoire.

C'est grâce au travail en commun et à l'implication de tous que le territoire se construit.

